

L'espace ouvert  
L'esprit aussi

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Mairie du CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR PREFECTURE

043-214300519-20180322-40\_2018-DE  
Reçu le 10/04/2018

Le 22 mars 2018 à 20 heures, le Conseil municipal, convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 20

- Votants : 22

Étaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)

M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)

Absente : Mme Annie Chaudier

A été élue secrétaire de séance : Mme Suzanne Sagnes

### **Délibération n° 40 / 2018 : Vente de terrain au SICTOM entre Monts et Vallées**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune met à la disposition du SICTOM entre Monts et Vallées un terrain, cadastré section AR n° 221 à Peymartin, pour l'exploitation de la déchetterie.

Madame le Maire précise que le SICTOM entre Monts et Vallées a un projet d'agrandir la déchetterie et qu'il souhaiterait acquérir la surface où est implantée la déchetterie ainsi que la surface nécessaire à l'extension. La superficie concernée est d'environ 8 800 m<sup>2</sup>.

Madame le maire propose de céder cette surface, qui sera définie après le passage du géomètre, à l'euro symbolique.

Madame le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Décide de vendre au SICTOM entre Monts et Vallées une partie du terrain cadastrée section AR n° 221 d'une superficie d'environ 8 800 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique ;
- ✓ Dit que l'ensemble des frais d'acte et de géomètre sont à la charge du SICTOM entre Monts et Vallées ;
- ✓ Autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour copie conforme.

Le maire,



Eliane Wauquiez-Motte

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Notification :

Date d'affichage : 10 AVR. 2018

Secrétariat Général/délibérations/mars2018